



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD
VILLE DE SAINT-COLOMBAN

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, M^e Catherine Séguin, notaire et greffière de la susdite Ville, qu'il y aura une séance ordinaire du Conseil municipal le **14 mai 2024 à 19h00** à la salle du Conseil, au 330, montée de l'Église, Saint-Colomban.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

#2024-20084 :

Nature et effets : La demande de dérogation mineure affecte le règlement de zonage 3001 :

Permettre que l'aménagement de la zone tampon soit de 1.17 mètre au lieu de 10 mètres entre un terrain à usage commercial et un autre terrain à usage résidentiel dû à la présence de l'aménagement d'une aire de stationnement, et ce, tel que prescrit au règlement de zonage 3001, article 535.

Permettre qu'une clôture opaque ne soit pas érigée sur le terrain commercial tel que prescrit au règlement de zonage 3001, article 535.

Le tout tel que montré sur le certificat d'implantation de l'arpenteur-géomètre Sylvain Hétu, minute 2363, dossier 7285 en date du 20 octobre 2023, modifié le 11 avril 2024.

Identification du site concerné : Matricule : 5765-32-2598
Cadastre : 6 242 729
Adresse : 92, rue du Lac-Rinfret

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande.

DONNÉ À SAINT-COLOMBAN, CE DIX-NEUVIÈME JOUR DU MOIS D'AVRIL DEUX MILLE VINGT-QUATRE.

M^e Catherine Séguin, notaire
Greffière
greffe@st-colomban.qc.ca

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, M^e Catherine Séguin, notaire et greffière de la Ville de Saint-Colomban, certifie sous mon serment d'office avoir publié le 19 avril 2024 l'avis public ci-joint, en affichant une copie au bureau de la Ville et sur le site Internet de la Ville.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 19^e jour du mois d'avril deux mille vingt-quatre.

M^e Catherine Séguin, notaire
Greffière
greffe@st-colomban.qc.ca